



Collège du Bas Chablais
Avenue des Acacias
74140 DOUVAINE
Principal
Olivier LEAU
☎ 04 50 94 12 74
📠 04 50 85 21 30
@ ce.0740020V@ac-grenoble.fr

Année scolaire 2023/2024

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 janvier 2024

N° de la séance : 03

I ORGANISATION ADMINISTRATIVE	OBSERVATIONS
<p>M. Leau, Principal du collège et président du conseil d'administration, ouvre la séance à 12h30, le quorum étant atteint (sur 30 membres : 22 présents, 4 absents, 4 excusés). Le Principal présente ensuite l'ordre du jour du conseil d'administration.</p> <p>1. Désignation du secrétaire de séance</p> <p>Mme Gulliet, Principale adjointe, est proposée comme secrétaire de séance pour ce conseil d'administration.</p> <p>Vote 1 : secrétaire de séance</p> <p>Nombre de votants : 22</p> <p>Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>2. Approbation du PV du conseil d'administration du 30 novembre 2023</p> <p>Le Principal en fait lecture. Aucune remarque n'est formulée.</p> <p>Vote 2 : approbation du PV du CA du 30.11.2023</p> <p>Nombre de votants : 22</p> <p>Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	
II ACTION EDUCATRICE	OBSERVATIONS
<p>1. Tableau de répartition des moyens et demandes d'ouvertures de postes</p> <p>Les prévisions d'effectifs sont issues d'un croisement des données de terrain (remontées chef d'établissement et écoles en octobre 2023) et des données</p>	

statistiques sur les dernières années. Ainsi la DSDEN prévoit pour la rentrée prochaine :

- Niveau 6^{ème}: 186 élèves soit 7 classes (26,6)
- Niveau 5^{ème}: 213 élèves soit 8 classes (26,6)
- Niveau 4^{ème}: 184 élèves soit 7 classes (26,2)
- Niveau 3^{ème}: 160 élèves soit 6 classes (26,6)
- Soit 28 classes (1 classe de plus que l'année en cours)

2. Notification de la dotation globale horaire

Le Principal explique que la dotation est calculée sur une semaine de fonctionnement avec une répartition d'heures postes et d'heures supplémentaires année (HSA) à respecter.

Chaque division prévue dote l'établissement de 26h + 3h de marge pour les niveaux 5/4/3 et 25h + 3h de marge pour le niveau 6^{ème}.

A cela s'ajoutent les heures statutaires (labo sciences, UNSS) et une dotation liée à la carte des formations de langue (classe bilangue 6^{ème}).

La mise en place du « Choc des savoirs » impose une nouvelle organisation sur les niveaux 6^è et 5^è pour le français et les mathématiques.

La dotation pour l'année scolaire 2023/2024 est donc de 848h, dont 774 HP et 74 HSA et 8,5 IMP.

Une représentante des enseignants demande si le ratio HP/HSA a changé. Le principal répond que c'est le même que cette année.

3. TRMD travaillé en conseil pédagogique

Le Principal projette le tableau de répartition (voir document joint) travaillé lors des 3 derniers conseils pédagogiques.

Propositions d'ouvertures de postes : 1 en français et 1 en mathématiques, plus 1 poste option D de coordonnateur ULIS. Le Principal précise que l'ouverture de cette unité a été validée dans la carte des formations.

Une représentante des enseignants explique que les enseignants de lettres sont gênés que les moyens ne soient pas suffisants pour conserver les groupes de langues et de sciences. En SPC en 5^è, un représentant des enseignants remarque que les TP à 28 élèves posent des problèmes de sécurité, notamment dans la manipulation des produits chimiques. De plus, les salles de sciences sont prévues pour accueillir 24 élèves. Un autre représentant des enseignants fait une remarque pour les salles de technologie. Les élèves ne font plus d'informatique en 6^è, il n'y a que 12 postes dans la salle, les élèves seront donc parfois 3 par poste. Une représentante des enseignants ajoute que les annonces étaient faites pour 3 groupes en français et maths, mais les moyens alloués ne permettront que d'en faire 2 et au détriment des autres matières.

Une représentante des parents d'élèves fait part de son inquiétude car les effectifs sont croissants, elle se demande ce qui va se passer dans les années à venir. Une représentante des parents d'élèves demande si l'ouverture du collège de Saint Cergues concernera certains de nos élèves. Le Principal répond que la carte scolaire de Douvaine ne sera pas impactée. Une représentante des parents d'élèves demande s'il serait possible de faire des travaux pour agrandir les salles de sciences. Un représentant des enseignants répond que se posera toujours le problème de la sécurité pour les TP. Une représentante des parents d'élèves demande s'il suffirait de rajouter quelques ordinateurs dans les salles de technologie. Un représentant des agents explique qu'il faudrait également rajouter des

câblages, des prises. Il explique qu'en vue de l'ouverture de l'ULIS, une des salles informatiques passera à 30 postes au lieu de 15, et que cela demandera des travaux liés au câblage. L'ouverture de la classe ULIS va nécessiter des travaux. Par exemple il est prévu d'ajouter 2 ordinateurs en salle de techno 1, mais cela nécessitera de tirer de nouvelles lignes depuis la baie de brassage.

Une représentante des parents d'élèves demande d'où viennent les HSE. Le Principal explique que ce sont des HSA converties, il répartit ensuite les HSE pour rémunérer les enseignants qui sont investis dans des projets. Une enseignante précise que les professeurs sont obligés d'accepter 2 HSA dans leur service. Une autre enseignante précise que les HSA peuvent parfois permettre de compléter un service suivant les matières (exemple musique / maths), puisque toutes les disciplines n'ont pas le même nombre d'heures hebdomadaires.

Une représentante des parents d'élèves demande si les nouveautés en français et maths sont pérennes. Le Principal explique que le dispositif devrait ensuite s'étendre aux 4^e et 3^e.

Le Principal remercie les enseignants pour le travail de préparation qui a été fait en amont du conseil d'administration.

Vote 3 : approbation de la répartition des moyens et de la demande d'ouverture de postes

Nombre de votants : 22

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 3

III ORGANISATION FINANCIERE

1. Critères d'attribution des fonds sociaux

L'adjoint gestionnaire explique que la DSDEN a souhaité uniformiser les documents de demande de fonds sociaux. Elle a fourni un mode de calcul pour attribuer ces aides, tout en laissant une marge d'autonomie aux établissements. L'agent comptable demande le vote du conseil d'administration pour les critères d'attribution des fonds sociaux. L'adjoint gestionnaire explique le nouveau mode de calcul : voir document joint. Il explique également à quoi peuvent servir les fonds sociaux. Une commission d'attribution se réunit au collège chaque trimestre, présidée par le Principal assisté de l'adjoint gestionnaire, de la principale adjointe, éventuellement du CPE et de l'infirmière scolaire. L'agent comptable demande que les fonds sociaux ne soient pas utilisés pour des élèves qui ont quitté l'établissement, notamment pour effacer une dette de restauration scolaire. L'adjoint gestionnaire et le Principal expliquent que peu de familles font des demandes. L'adjoint gestionnaire précise que plus de 6000€ de frais de restauration scolaires n'ont toujours pas été recouverts. Une représentante des parents d'élèves explique qu'elle a reçu un courrier de relance envoyé par l'agence comptable mais qu'elle n'avait pas eu de facture. L'adjoint gestionnaire explique qu'en 2023 le logiciel de facturation a été changé et que le collège est dorénavant tributaire de l'agence comptable. La représentante des parents d'élèves suggère d'envoyer aux familles un message via Pronote indiquant la date limite de paiement des factures. Une autre représentante des parents d'élèves explique qu'elle s'est trouvée dans la même situation. Une représentante des enseignants ajoute que certains élèves se sont vu remettre un courrier directement dans leur carnet de correspondance.

La proposition d'envoi d'un message d'information via Pronote est retenue.

Vote 4 : proposition de critères d'attribution des fonds sociaux

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Nomination d'une assistante sociale de niveau 3

Le Principal explique à quoi correspond le poste d'assistante sociale de niveau 3. Elle est en poste sur un autre établissement mais pourra intervenir ponctuellement au collège pour les cas les plus complexes et intervenir en tant que conseillère technique auprès de la Direction du collège. Elle assistera une fois par période à la réunion de suivi des élèves en situation particulière.

3. Attribution du marché « machine à affranchir »

L'adjoint gestionnaire présente ce marché. Le contrat de location actuel arrive à échéance et 298,75 coûtait l'an dernier. Cette année, le collège reçu 3 offres, pour une durée de 4 ans. Voir document joint. La proposition est faite de retenir l'offre de Quadient.

Vote 5 : attribution du marché de machine à affranchir

Nombre de votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Convention d'occupation des locaux

L'adjoint gestionnaire présente une demande de convention d'occupation des locaux par l'association « double X ». Cette chorale demande à utiliser la salle polyvalente du collège un dimanche par mois jusqu'à fin juin 2024. La cheffe de chœur enseignait au collège l'an dernier et une professeure du collège fait partie de l'association, elles connaissent donc bien les locaux et la convention ne pose pas de problème d'organisation.

Vote 6 : signature de la convention

Nombre de votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

IV QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été déposée.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le Président lève la séance à 13h30.

Le Président

La secrétaire de séance

Olivier LEAU

Sylvie GULLIET



OBSERVATIONS